



Objet :
BUDGET ANNEXE CENTRE VILLE :
BUDGET PRIMITIF 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqués, se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Thomas Iraçabal, Maire ;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	07 avril 2023
Par courrier :	

Présents :

M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme VOEGELIN, M. BLIGNY, Mme NAEGERT, M. LAFFITTE, Mme MASSOT, M. MARCHAND, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, M. TOUPIOL, Mme CHAPPAT, Mme SENEPART, M. ARAUJO-LAFITTE, M. GONDRON, M. DUYCK.

Excusés : M. BRAVO-LERAMBERT pouvoir à Mme NAEGERT, Mme CHAMAYOU pouvoir à Mme COCHINARD, Mme POIRET pouvoir à Mme SENEPART, Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme DE BOYER pouvoir à Mme VOEGELIN, M. CHILDS pouvoir à M. IRAÇABAL, Mme DESEILLE-DENZER pouvoir à M. BLIGNY, Mme MARTIN pouvoir à M. ARAUJO-LAFITTE, Mme PÉJU pouvoir à M. GONDRON.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	19	29

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu la délibération du 15 mars 2023 du Conseil municipal relative au rapport d'orientations budgétaires 2023 ;
- Vu la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 06 avril 2023 ;
- Vu le rapport de présentation du budget primitif 2023;
- Vu la maquette réglementaire ci-annexée ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe « Centre Ville » de la Commune de GOUVIEUX pour l'exercice 2023 ;
Considérant que le budget s'équilibre en fonctionnement et investissement ;
Considérant qu'aucune opération n'est prévue sur l'année 2023, il y a donc lieu de procéder à la clôture de ce budget au cours de l'exercice budgétaire ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
PAR 25 voix Pour, 4 abstentions (MMES MARTIN, PÉJU, MM. GONDRON, ARAUJO-LAFITTE) :

ADOpte le Budget Primitif du budget annexe « Centre-Ville » pour l'exercice 2023 en équilibre réel en dépenses et en recettes arrêté comme suit :

SECTION		BP 2022	BP 2023
INVESTISSEMENT	Recettes	349 042 €	349 042 €
	Dépenses	349 042 €	349 042 €
FONCTIONNEMENT	Recettes	523 227 €	349 042 €
	Dépenses	140 122 €	349 042 €

Pour Extrait certifié conforme
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

